Image not found or type unknown

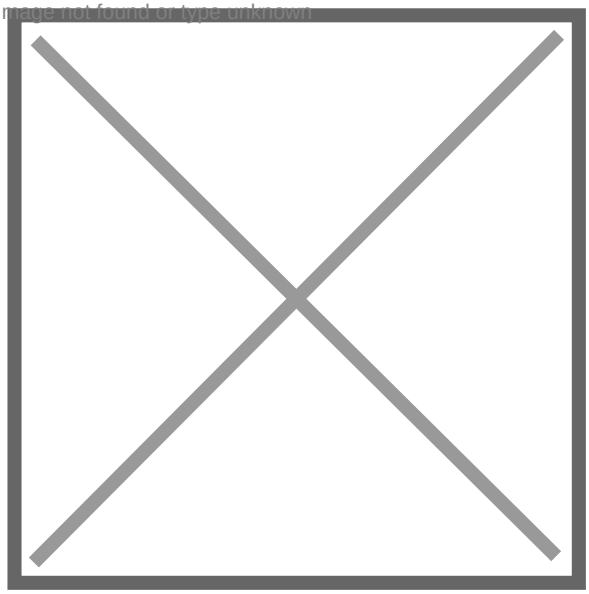

Paiement de loyer non réglé

Par **Michel78**, le **17/01/2012** à **20:44**

Bonjour,

je voudrais savoir, suite à non paiement de loyer si on peut coupé l'eau

ce loyer sert en partie à payé la maison de retraite suite à maladie Alzheimer

de ma mère et suite à lettre recommandée le locataire nous évoque qu'il n'a rien à voir

avec les enfants,, donc en attendant la nomination d'un tuteur

pouvons nous couper l'eau qui rentre dans le paiement du loyer car on va arriver

rapidement au non paiement de la maison de retraite

merci de votre aide

le fils de la propriétaire

Par **cocotte1003**, le **18/01/2012** à **13:01**

Bonjour, non vous ne pouvez pas couper l'eau d'un compteur qui n vous appartient pas. Si vous coupez le logement deviendra inhabitable et le locataire pourra demander une sérieuse réduction de loyer. Envoyez aux locataires une LRAR leur indiquant qu'ils doivent verser le loyer à votre mere tant que la justice n'en a pas décidé autrement. Vous les mettez en

demeure (mettez les bien en demeure) de régler sous huitaine sans quoi vous remettez l dossier à un huissier pour saisie et demande de résiliation de bail (là il vous faudra passer devant un juge), cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés